

## Mieux-Nâître à Laval et les familles reçoivent un appui de taille

### – Le CA du CISSS de Laval pourra-t-il soutenir les familles comme l’a fait le Conseil de Ville?

Laval, le 27 octobre 2017 – Lors du dernier Conseil de Ville, le 4 octobre, l’ensemble des conseillères et conseillers municipaux démontraient leur engagement pour les familles de Laval en adoptant, à l’unanimité, une [résolution demandant au gouvernement](#) un financement adéquat pour le seul centre de ressources périnatales (CRP) à Laval. Ce faisant, le Conseil donnait suite positivement à la requête des familles qui sont venues, en août dernier, demander au maire et aux conseillers de faire écho à la pétition déposée à l’assemblée nationale et de les soutenir dans leurs démarches répétées pour éviter la fermeture de cette ressource qu’elles considèrent essentielle.

Le Conseil municipal reconnaît ainsi que la 3<sup>ème</sup> ville en importance au Québec a besoin d’un CRP, avec ses 4 300 naissances chaque année. Il reconnaît la mission de Mieux-Nâître à Laval (MNL) qui se spécialise et se concentre sur les besoins lors de la période périnatale. Le Conseil constate également le succès du CRP de Laval dont la clientèle a triplé entre la première et la seconde année d’opération.

Le Conseil spécifie en outre que le financement du CRP de Laval devrait être récurrent et au moins comparable à celui accordé par le gouvernement aux autres CRP subventionnés au Québec. Toute l’équipe de MNL tient à remercier les membres du Conseil municipal de Laval qui démontre ainsi son appui aux familles et qui agit en toute cohérence avec la Politique régionale de développement social qu’il vient d’adopter dans le contexte d’une démarche conjointe avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL).

Dans la foulée de ce geste d’appui aux familles, l’équipe de MNL accompagnée de familles de Laval concernées, a [demandé aux membres du Conseil d’administration du CISSSL](#), le 19 octobre dernier, d’emboîter le pas et d’adopter une résolution semblable. En effet, nous espérons que le CA du CISSSL pourra exprimer clairement que les besoins des familles de Laval doivent être reconnus par le gouvernement, comme ils le sont ailleurs au Québec.

Nous avons rappelé aux membres du CA du CISSSL que l’ensemble des démarches réalisées pour la mise en place d’un CRP à Laval avaient été faites dans le respect des règles prescrites et avec les encouragements des décideurs, tant au niveau régional que provincial. Nous avons mis en lumière l’iniquité interrégionale dont les familles lavalloises font les frais en n’ayant plus accès à des services considérés indispensables et financés ailleurs au Québec, notamment tout autour de Laval (St-Eustache, Terrebonne, Montréal).

Rappelons que la mise en place d’un CRP à Laval a fait l’objet d’une cible prioritaire intégrée au Projet clinique 2011-2016 de Laval, que les partenaires ont participé à la définition des services du CRP en s’assurant de la complémentarité de ces derniers et de l’absence de tout dédoublement et enfin, que L’Agence de santé et de services sociaux de Laval reconnaissait l’apport des CRP et qu’elle a souhaité, encouragé et soutenu l’implantation d’un tel centre sur son territoire.

L’article 71, alinéa 12, de la Loi 10 du Dr Barrette stipule que « le ministre est responsable de soutenir les établissements dans l’organisation des services et d’intervenir auprès de ceux-ci pour favoriser la conclusion d’ententes de services visant à répondre aux besoins de la population (...) ». Le CISSS de Laval a besoin d’un soutien financier approprié du ministre pour être en mesure d’assumer sa responsabilité d’assurer à sa population les mêmes services que ceux offerts ailleurs au Québec où les CISSS et CIUSSS concernés reçoivent les crédits nécessaires au financement de CRP dans leur région respective. Ainsi, ce qui est demandé au CA du CISSSL, c’est de manifester au MSSS le besoin d’argent neuf dans la région pour assurer l’accès, pour la population lavalloise, aux services complémentaires d’un CRP.